Organe ASBL 010 / 45 13 93

Rue des Blancs Chevaux 38 1348 Louvain-la-Neuve organe@kapuclouvain.be

[www.organe.be](http://www.organe.be/)

# Note d’information relative aux Subsides Structurels Organe

Fonctionnement

Les SSO sont normalement accordés pour une période de trois ans, pour une activité qui est au minimum dans sa troisième année d’existence. Tous les trois ans, tous les dossiers sont revotés. Une demande peut toutefois être introduite en cours de cycle. Cette année, nous sommes dans la troisième et dernière année du cycle 2018-2021. Le dossier est à remettre à l’organe **et par mail** (organe@kapuclouvain.be) pour le vendredi 16 octobre 2020 avant 16h, au plus tard !

Pour les kaps de Woluwé, vous devez remettre le dosser par mail ( organe@kapuclouvain.be et organelew@kapuclouvain.be ) + à l’organe en version papier x5

Exceptionnellement, en raison de la situation sanitaire, pour l’année 2020-2021, les KAPs auxquels un SSO a déjà été accordé depuis 2018 ou 2019 devront quand même entreprendre une démarche : un formulaire (disponible sur le site de l’Organe) à remplir et envoyer par mail à l’Organe (et en version papier selon le cas), aussi pour le 16 octobre 2020 à 16h. Toutes les modalités sont expliquées plus en détail dans ce formulaire.

Description du subside

Le Subside Structurel Organe (SSO) est un subside qui s’adresse aux kots-à-projet (kap) des sites de Louvain-laNeuve et de Louvain-en-Woluwe et sert à financer des projets de grande envergure.

Conditions d’obtention du Subside Structurel Organe

1. La demande doit émaner d’un kot-à-projet de LLN ou LEW. Cela signifie aussi que la demande doit strictement concerner le projet ou une activité organisée par le kap. Le SSO ne doit pas servir à financer des organisations ou événements sortant du cadre strict de l’activité du kot-à-projet.
2. Le projet ou l’activité doivent au minimum être dans leur troisième année d’existence et doivent encore se poursuivre dans les années suivantes.
3. L’activité ne peut pas être bénéficiaire.
4. Le dossier doit répondre aux conditions décrites ci-après.
5. Le ou les responsables du kot-à-projet demandeur seront invités à défendre leur dossier devant la commission d’attribution des subsides (~ 20 min). Ils sont priés de s’y rendre à date, heure et lieu fixé. La commission aura lieu le mardi 27 octobre. L’heure et le lieu seront communiqués en temps utile.

Subsides Structurels Organe

Organe ASBL 010 / 45 13 93

Rue des Blancs Chevaux 38 1348 Louvain-la-Neuve organe@kapuclouvain.be [www.organe.be](http://www.organe.be/)

Le dossier pour les nouvelles demandes

Le dossier est à remettre en 5 exemplaires pour le 16 octobre 2020, avant 16h, à l'Organe de Louvain-la-Neuve ou de Louvain-en-Woluwe, **et par mail** (organe@kapuclouvain.be). Il ne doit pas excéder 5 pages (sans les annexes) et doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

1. Une page de garde ;
2. Les coordonnées complètes du kap : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail (+ préciser si c’est une ASBL) ;
3. Les coordonnées complètes du responsable du kap : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email.
4. Le numéro de compte du kap avec le nom et les coordonnées du mandataire. Nous rappelons que nous ne versons que sur le compte du kap et non sur des comptes personnels.
5. Détails du projet ou de l’activité motivant la demande.
6. Détail des estimations budgétaires, dans un tableau type Excel.

a. Détail de TOUTES les entrées : entrées payantes, autres subsides reçus ou espérés, sponsors, ... b. Détail des sorties

c. Solde

1. Montant exact demandé à l’Organe dans le cadre du SSO
2. Joindre en annexe une copie des comptes de l’année précédente (comptes du kap et comptes de l’activité motivant la demande).
3. Nom, prénom et signature du responsable et co-responsable du kap.

Subsides Structurels Organe